

# Par la volonté de l'évêque de Langres : morphologie de l'espace monastique de la chartreuse de Lugny (Côte-d'Or, Bourgogne)

Autor(en): **Wissenberg, Christophe**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Cahiers d'archéologie romande**

Band (Jahr): **160 (2016)**

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-835646>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



## Par la volonté de l'évêque de Langres. Morphologie de l'espace monastique de la chartreuse de Lugny (Côte-d'Or, Bourgogne)

Malgré une certaine discrétion liée à la modeste place qu'elle y a tenue, l'ancienne chartreuse de Lugny n'est pas une inconnue dans l'historiographie des établissements monastiques du diocèse de Langres<sup>1</sup>. Comme souvent cependant, les auteurs anciens et modernes se sont peu intéressés au temporel qui n'a d'ailleurs fait l'objet que d'un mémoire inédit il y a près d'un demi-siècle<sup>2</sup>. Si cette étude sérieuse n'est pas à reprendre, il convient néanmoins d'en élargir l'horizon chronologique et surtout de proposer, dans le cadre de ces actes consacrés à l'espace cartusien, une approche différente et complémentaire, résolument nourrie des principes de la géographie historique. Il n'y a pas lieu, en effet, de revenir sur le détail des biens composant ce temporel, dont beaucoup, comme les revenus, la justice et autres droits d'usage voire seigneuriaux, n'ont pas ou n'ont que peu de signification spatiale, mais au contraire de s'arrêter sur les points qui mettent en évidence les singularités de l'espace monastique de Lugny. Ce choix procède aussi de la volonté de tirer parti du fonds graphique de la chartreuse, composé d'une vingtaine de cartes et plans conservés aux Archives départementales de la Côte-d'Or. En guise d'illustration, sera donc tiré de cette petite collection un plan de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, demeuré d'autant plus curieusement inédit<sup>3</sup> que sa qualité d'exécution ne laisse pas d'étonner et que son intérêt dépasse l'échelle locale.

### *Une affaire d'évêque*

« Moi, Hervé, abbé de Saint-Étienne de Dijon, et tout le couvent, faisons savoir à tous que nous donnons à Gautier, notre seigneur évêque de Langres, à la requête de ce dernier, le lieu qu'on appelle Lugny avec ses dépendances pour en disposer à sa guise »<sup>4</sup>. C'est en ces termes que, deux ans environ avant sa fondation en 1172, Lugny entre dans l'histoire monastique.

Comme la plupart des chartreuses, Lugny est l'œuvre d'un personnage de haut rang, l'évêque de Langres Gautier de Bourgogne, grand dignitaire s'il en est: il est en effet le sixième fils du duc capétien de Bourgogne Hugues II et l'oncle d'Hugues III. Élu en 1164 au siège épiscopal, il choisit d'abandonner sa charge en 1180 et se retire alors parmi les disciples de Bruno dans

le monastère qu'il a fondé en 1172, où il élit sépulture. Il y a donc là un élément décisif qui préside à la fondation et à la destinée de la chartreuse: la volonté personnelle d'un évêque qui prépare pendant une dizaine d'années son retrait au sein de la communauté monastique. Un tel dessein n'est pas une nouveauté pour le siège langrois car son illustre prédécesseur, Geoffroy de la Roche-Vanneau, parent de saint Bernard, en fit de même à Clairvaux<sup>5</sup>. Ce geste, qu'on peut entendre comme un écho à l'ampleur de la réforme monastique du XII<sup>e</sup> siècle, exprime particulièrement bien le rôle et l'importance du moine, de sa perfection et de son ascèse chez les contemporains, un rôle que l'ordre des chartreux incarne peut-être alors plus que tous les autres, tant l'humilité et l'exigence y ont été magnifiées et incarnées dans l'idéal et le modèle de vie. Près d'un siècle après la naissance de la maison mère, le diocèse de Langres ne compte encore aucune chartreuse et le souvenir de la première expérience érémitique qu'y a menée Bruno (Sèche-Fontaine) est forcément vivace<sup>6</sup>. Ainsi, parmi les plus anciennes maisons de l'ordre tant hors de l'aire alpine que dans le royaume de France, Lugny va demeurer la seule chartreuse du diocèse jusqu'à la fondation par Philippe le Hardi deux siècles plus tard (1383), sous les murs de Dijon, de la célèbre chartreuse de Champmol, nécropole ducale.

Pour mener à bien son dessein, Gautier s'y prend tôt, à commencer par le choix du lieu. La raison précise en est inconnue mais on peut présumer des « avantages » du milieu: à défaut de haute montagne, la vie au *désert* s'est accommodée de l'épaisseur du manteau forestier d'un plateau de Langres dont la continentalité bien marquée est une réalité tangible. Au-delà, les relations personnelles de l'évêque ont dû jouer aussi un rôle notable, notamment par l'entourage de l'abbaye Saint-Étienne de Dijon possessionnée localement, comme d'autres d'ailleurs, cisterciens et templiers, qui se partagent alors le finage de Lugny. L'évêque est conscient que ces derniers ne contesteront pas longtemps son autorité spirituelle et suzeraine et l'absence de grands feudataires laïques l'y encourage<sup>7</sup>.

Cette implantation au cœur du plateau de Langres mérite une attention particulière (fig. 1). Bien que



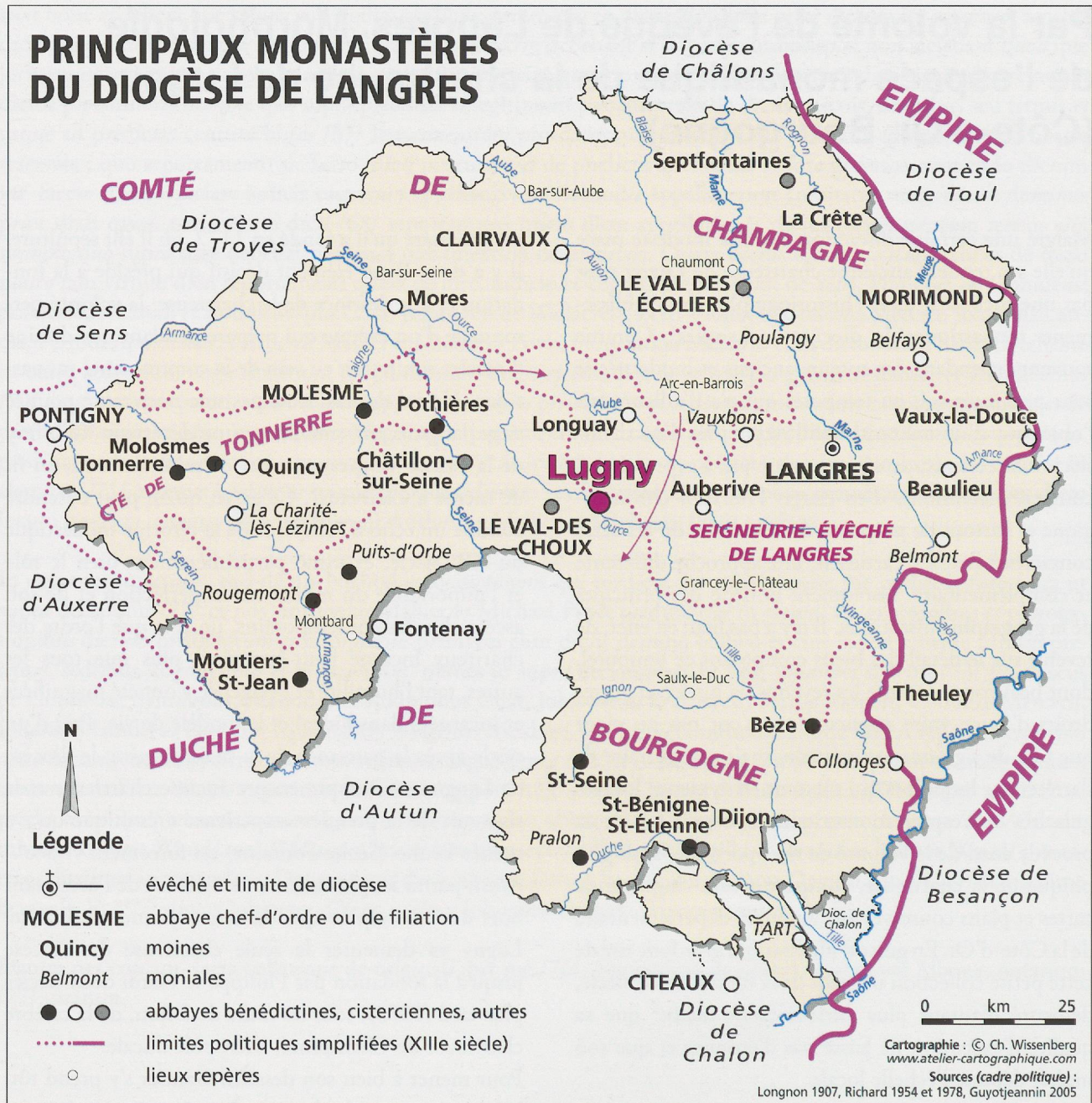


Fig. 1 - Les principaux monastères du diocèse de Langres (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.).

«tardive», elle s'inscrit encore dans le mouvement des nombreuses fondations que ce diocèse – terre d'élection monastique par excellence – a accueillies et favorisées. Lugny a en effet été fondée en un territoire forestier, non dépourvu de ressources, peu peuplé, disponible, en marge des grandes principautés régionales (duché de Bourgogne, comté de Champagne et seigneurie épiscopale) mais aussi à la charnière de mouvances féodales plus locales. De ce fait, cet espace a été très tôt convoité par les ordres «concurrents»: dans un rayon de 20 km à peine, la chartreuse est ainsi entourée de plusieurs établissements, notamment cisterciens (Auberive, Longuay, voire Clairvaux), templiers et hospitaliers (Bure, Voulaines, Épailly, Montmorot) auxquels il

faudra ajouter dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle un chef-d'ordre, le Val-des-Choux. À cette densité fait donc écho l'identité des témoins et protagonistes qui vont contribuer, bon gré mal gré, à la constitution du domaine et de l'espace vital cartusiens, sous l'autorité épiscopale.

### *Constituer le désert: le noyau primitif du temporel de Lugny (XII<sup>e</sup> s.)*

En effet, l'évêque de Langres se fait remettre autour de 1170 le lieu de Lugny (fig. 2 et 3) par l'abbaye Saint-Étienne de Dijon qui l'avait elle-même reçue en guise de dot de l'un de ses chanoines, Étienne, issu de la famille seigneuriale de Leuglay, village voisin sur la paroisse duquel la fondation a lieu<sup>8</sup>. Cette même famille ayant





Fig. 2 - Chartreuse de Lugny, maison-haute, porterie. Photo : auteur.



Fig. 3 - Chartreuse de Lugny, maison-haute, église. Photo : auteur.

déjà donné auparavant un moine du nom de Chrétien à Longuay, cet ancien hospice de chemin, érigé en abbaye cistercienne en 1150, s'est alors trouvé possessionné dans les proches environs au point d'y développer une grange, Valverset (fig. 9)<sup>9</sup>. L'évêque intervient et parvient dès 1175-1176 à convaincre les cisterciens d'abandonner leur domaine déjà en activité au profit des chartreux, moyennant compensation: une grange de valeur au moins équivalente bien que plus éloignée, Grandbois, située 15 km au sud<sup>10</sup>. Entre temps, en 1174, ont abouti des tractations avec un troisième protagoniste, le Temple, ancré de longue date à Bure

et Voulaines, commanderies riveraines importantes<sup>11</sup>. Détenant l'ensemble des terres de la vallée de l'Ource entre Leuglay et Recey, les templiers perçoivent alors la dîme sur le finage de Lugny et la grange de Valverset. Une querelle entraînée par son projet amène Gautier à se montrer persuasif; afin d'obtenir la cession des biens-fonds et des redevances qui les grèvent, il consent à se dessaisir de la mainmise de l'Église de Langres sur les hommes et femmes des paroisses de Leuglay et Voulaines et accorde des droits de pâturages, d'affouages et d'exploitation de merrains au finage de la Chaume, à l'usage de la maison de Voulaines<sup>12</sup>. Cette transaction est notamment à l'origine de l'acquisition du lieu de la future maison-basse, la Courroirie (fig. 4 et 5). L'apparente diversité des intervenants est trompeuse: malgré les contestations et querelles, cette partie de la vallée de l'Ource est bel et bien devenue terre d'Église et on en oublierait presque l'antériorité des seigneuries laïques. Dans les mêmes années en effet, un acte (non daté) vient rappeler que Lugny est encore de la mouvance d'une importante famille, les Grancey. À l'image des aumônes plus ou moins spontanées de bon nombre de ses contemporains, Eudes, deuxième du nom, donne officiellement aux frères chartreux le finage qu'ils occupent, sous le contrôle de l'évêque<sup>13</sup>. Il est d'ailleurs aussitôt imité en 1177 par plusieurs chevaliers des environs qui accordent à leur tour ici une remise de cens annuel *in elemosina*, là un droit de pâturage *in perpetuum*<sup>14</sup>.

Six ans après sa fondation, la chartreuse de Lugny dispose d'un noyau de territoire important et surtout pourvu d'une grange fonctionnelle pour assurer son autosubsistance, à la hauteur de son effectif (fig. 6).





Fig. 4 - La Courroirie (maison-basse),  
vue d'ensemble. Photo : auteur.



Fig. 5 - La Courroirie (maison-basse),  
chapelle, façade et mur gouttereau nord.  
Photo : auteur.

Ce territoire va rapidement se préciser pour faire apparaître un espace assez inégalement réparti de part et d'autre de la vallée de l'Ource, qui constitue entre Langres et Châtillon-sur-Seine la seule véritable voie naturelle traversant le plateau d'est en ouest et par là-même le principal axe de communication et de fixation de l'habitat. En toute logique, les premiers centres de peuplement et d'exploitation cartusiens se trouvent

au contact de ce couloir médian: la chartreuse tout d'abord, curieusement excentrée en périphérie orientale, la Courroirie à moins d'un kilomètre en aval, puis à 2,5 km à vol d'oiseau la grange de Valverset dans son vallon adjacent, en périphérie occidentale cette fois. Même si cette grange, par sa situation marginale, tend à réduire le déséquilibre spatial induit par le décentrement du monastère, l'organisation générale de ce noyau



semble en effet paradoxale eu égard aux aspirations de l'ordre à l'isolement physique, plus encore qu'à Cîteaux. On ne peut que s'étonner de la localisation de Lugny, dont le mur d'enceinte oriental confine au territoire de Recey, quand ailleurs (Grande-Chartreuse, Mont-Dieu<sup>15</sup>, etc.) le principe de centralité semble avoir souvent contribué à garantir la tranquillité de la vie au *désert*. Cette discordance peut résulter des contraintes rencontrées par l'évêque pour réunir les pièces de ce premier patrimoine mais elle traduit peut-être aussi l'évidence du choix d'un lieu sans doute déjà prêt au moins partiellement à accueillir une communauté. Le territoire ainsi constitué a été dûment délimité (fig. 6)<sup>16</sup>. Comme souvent, les repères visuels connus de tous ont été privilégiés: ici une ligne de crêtes ou un sommet, là un cours d'eau ou un fond de vallon, ailleurs un chemin ancien, de quoi justifier près des deux tiers du périmètre. Les lacunes à cette logique, mineures, sont compensées par la désignation de limites artificielles, souvent en ligne droite (*recta linea*) et matérialisées par des bornes.

À la fin du XII<sup>e</sup> siècle, le territoire de Lugny se compose donc essentiellement de forêts (80% environ), restreignant à la vallée de l'Ource et aux vallons tributaires un espace agraire géré par une grange et la maison-basse. C'est une situation de fait que la chartreuse n'a pas choisie mais qui lui a été transmise par l'évêque lui-même. Ces conditions vont évoluer quelque peu dès le tournant du XIII<sup>e</sup> siècle.

### ***Imposer le désert: marquage et aménagement d'un nouvel espace monastique (XIII<sup>e</sup> s.)***

Avec le XIII<sup>e</sup> siècle s'ouvre en effet une période plus rationnelle et volontariste, marquée par la consolidation des acquis, avant d'étendre le rayon d'action au-delà du périmètre.

Dès 1183, la chartreuse avait déjà reçu l'appui important du duc Bourgogne Hugues III; le neveu de Gautier, faut-il le rappeler, avait émis un acte de protection du domaine sous le sceau de sa haute suzeraineté qui touchait là à ses marges septentrionales. En plus d'interdire toute transgression étrangère des limites énoncées, *a fortiori* à moins d'une lieue autour du monastère, il accordait l'exemption de droits de péage sur toute l'étendue du duché<sup>17</sup>. Anseric de Montréal compléta cette libéralité l'année suivante au sujet des mêmes droits à Dijon<sup>18</sup>.

Mais plus symbolique encore est la bulle émise par la chancellerie du pape Innocent III en 1211, qui s'avère être un document de tout premier ordre pour la com-

préhension de l'espace cartusien<sup>19</sup>. Le pontife vient par cet acte consolider le temporel de Lugny en le dotant d'un périmètre externe placé sous la protection du Saint-Siège, sorte de zone tampon garantissant l'isolement de la chartreuse, l'intégrité des *termini domus* et visant à la prémunir contre toute construction par un autre ordre monastique. De fait, la pression est perceptible au nord où les minières ferrifères de la Chaume ont attiré les cisterciens de Longuay, Clairvaux et surtout Auberive dont le temporel est peu éloigné notamment vers l'est, de même que les templiers au sud et à l'ouest. La compétition se mesure aisément aux accords passés avec les maisons susdites sur la répartition des zones de pâturages, ressource de première importance: Longuay a généralisé cette pratique notamment avec Clairvaux et Auberive en 1199<sup>20</sup>, mais c'est avec les chartreux qu'elle l'a inaugurée dès 1180, reconnaissant les droits de ces derniers sur les finages de Voulaines, Leuglay, Valverset et Recey, ainsi que sur Lucey et Faverolles en deçà du Coupe-Charme (au sud et à l'ouest, côté Lugny), et ne retenant donc pour eux que les parties au-delà (côté Longuay) et le finage de La Chaume<sup>21</sup>. À l'est, c'est avec Auberive qu'une délimitation est arrêtée en 1186: les cisterciens ne dépasseront pas les finages de Buxerolles et Menesbles, ni la rivière déjà citée à hauteur de Gurgy<sup>22</sup>. Cette zone intermédiaire n'appartient pas en propre à Lugny puisque son pourtour non seulement s'approche de quelques villages mais les traverse, c'est pourquoi la quasi totalité des actes relatant des règlements de contestations avec des riverains, religieux et laïcs (affaires de droits d'usages sur terres, prés ou bois, redevances), s'y rapportent<sup>23</sup>.

Même si elle est plus relative ici qu'à la Grande-Chartreuse, la conception de l'isolement sous-tend les règlements précédents et demeure une préoccupation importante à Lugny comme le montre davantage encore un acte de mars 1237, par lequel Eudes, sire de Grancey, au titre de son fief, autorise les moines à reporter sur la rive sud de l'Ource l'itinéraire du chemin de Recey à Leuglay, empruntant la vallée et passant devant la porte de la maison-haute, pour cause de *multa scandala (...) contra statuta sui ordinis*<sup>24</sup>. La réorganisation de l'espace qui s'ensuit résulte donc directement des impératifs de la vie cartusienne; pour autant, il n'y a pas lieu d'en exagérer la portée car la traversée du *désert* de Lugny – *infra termini domus* – n'a pas été interdite<sup>25</sup>. La conquête de l'isolement s'est accompagnée de celle du territoire intérieur. Paradoxalement, les multiples aumônes qui sont à la base de ce temporel n'ont pas conduit à une possession pleine et entière, exclusive en





Fig. 6 - L'espace monastique de la chartreuse de Lugny (XIF-XVIII<sup>e</sup> s.).

tout lieu, de l'espace délimité. Ce dernier, au contraire, est resté incomplètement maîtrisé, surtout sur ses marges, grevé de contraintes d'usages voire d'enclaves juridiques non résorbées. Nombre d'actes rappellent des transactions relatives à l'entreprise de simplification de l'enchevêtrement des droits et propriétés, notamment par le biais d'échanges de parcelles. L'exemple le

plus significatif en est sans doute l'acquisition en 1207 du pré d'Huguenin Roussel de Leuglay, situé *infra terminos de Lyviniaco* (sic), en échange de celui reçu de Thibaut de Piloni bien plus éloigné en aval, au-delà de Voulaines<sup>26</sup>. Au contact de Leuglay, les moines ont cherché à clarifier les droits d'usage avec les riverains dans leurs forêts (1216)<sup>27</sup> et de pêche dans l'Ource



(1235)<sup>28</sup>, à fixer les limites de finages, en les officialisant par bornage, et de pâturages respectifs (1236)<sup>29</sup>. Mais, au-delà de ces exemples significatifs, la marque la plus évidente de cette conquête intérieure réside dans la création de nouveaux centres d'exploitation.

L'axe étroit de la vallée ne suffit plus à l'évidence, il faut ouvrir de nouveaux espaces agraires en essartant le plateau. Le faire-valoir direct semble toujours de mise, à en croire les quelques mentions de convers<sup>30</sup>. La surface boisée la plus vaste, au nord de la vallée, est percée au plus tard au cours du premier tiers du siècle: la grange de Maison-Neuve, d'abord nommée la Bergerie, est citée dès 1237 (fig. 11)<sup>31</sup>. Il faut attendre cinquante ans pour qu'une nouvelle grange apparaisse, sur le plateau sud cette fois, au Champ-des-Barres situé à la pointe méridionale du domaine. Cette grange, aujourd'hui disparue sans laisser d'autre trace que toponymique, est mentionnée en 1288 comme nouvellement construite<sup>32</sup>. Il faut noter enfin pour cette même époque l'ébauche, plus qu'une véritable création, d'une troisième nouvelle grange, à peu de distance de la précédente, en la clairière Champ-Fouchères qui donnera lieu à la métairie plus tardive de Sèche-Bouteille (ou Chausse-Bouteille) mais les informations manquent<sup>33</sup>. Vers la fin de ce XIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIV<sup>e</sup>, les actes laissent encore apparaître une concentration d'acquisitions vers l'est, sur le finage de Recey, à proximité immédiate de la chartreuse. L'origine de ce mouvement procède sans doute de l'aumône du seigneur de Grancey, Eudes III, datée de mars 1237 et par laquelle il autorise les moines à acquérir toutes possessions sur le territoire de Recey, qui est de son fief<sup>34</sup>. L'objectif est évident pour Lugny: il s'agit de corriger autant que possible la marginalité spatiale du monastère dont les murs jouxtent le périmètre, en augmentant le patrimoine foncier alentour et par là-même l'isolement.

### ***Vivre du désert: occupation du sol et développement du temporel***

Gage principal de tranquillité, l'écran forestier demeure l'élément dominant de l'espace cartusien de Lugny. Il représente l'essentiel du domaine pastoral pour ses multiples ressources fourragères (herbe, feuilles, glands, fâines, fruits) au point de limiter la surface agraire (y compris les prés) à la vallée, puis aux clairières de plateau. L'espace voué à l'élevage paraît donc déterminant et cela d'autant plus que dès le XIII<sup>e</sup> siècle, le monastère, à l'instar des autres ordres, a cherché à obtenir des droits de pâturage pour les troupeaux dans les finages voisins (fenaïson, pacage, paisson, glandée).

Chaque grange a naturellement joué le rôle de tête de pont, de point de départ à l'itinérance des troupeaux, comme l'indiquent précisément les droits obtenus sur les pâturages d'Essarois en 1288 pour le bétail de la grange du Champ-des-Barres, immédiatement contiguë au dit finage<sup>35</sup>.

Parallèlement, les moines ont veillé à étendre la superficie de leurs terres arables, notamment en créant les nouvelles granges: on constate en effet une étroite adéquation entre le contour de la seule clairière encore cultivée<sup>36</sup> et l'affleurement des limons de plateaux occasionnant des sols argilo-limoneux qui améliorent sensiblement les aptitudes et l'épaisseur des horizons calcaires dont l'aridité peut rapidement s'avérer répulsive, d'où la présence de la forêt qui permet de les valoriser malgré tout<sup>37</sup>. Cette coïncidence ne tient sans doute pas du hasard mais plutôt d'une prise en compte des variations locales des potentiels agronomiques, ce qui suppose une bonne connaissance du terrain. Même si la rétractation des clairières au sud de l'Ource ne permet plus d'y vérifier cette hypothèse et même si ces deux granges ont été aussi désignées comme bergeries, il semble bien que ces essarts soient liés à la recherche de terres labourables avant tout comme le laissent à penser les toponymes «Champ».

Cela ne doit pas étonner, Lugny est une chartreuse relativement modeste<sup>38</sup> et la polyvalence agricole mêlant cultures et élevage est la seule voie rationnelle vers l'autosubsistance, basée sur la complémentarité des terroirs. La localisation à côté de la Courroirie des deux seules vignes du temporel médiéval ne dit pas autre chose et confirme l'approche et la pratique rationnelles du milieu: bien exposées au midi, à l'abri de la forêt, elles ont été plantées à proximité immédiate de la main d'œuvre quotidienne indispensable, convers et mercenaires de la maison-basse. «*Magnam vineam*» et «*parvam vineam*» sont citées en 1246 à l'occasion de règlements de droits d'usages en forêt de Lugny<sup>39</sup>. Mais rien de comparable toutefois avec les temporels cisterciens dont certains comptent souvent plusieurs celliers ou granges viticoles campées au milieu de véritables vignobles à l'instar des celliers bien connus du Clos de Vougeot et de Colombé-le-Sec, dépendant de Cîteaux et Clairvaux<sup>40</sup>.

Au total, le nombre de granges est ici à la mesure de l'espace non pas monastique (*déserti*), mais bien plus agricole, réellement habité et exploité, ce qui revient à prendre en compte une couverture spatiale corrigée, c'est-à-dire hors forêt:

- Valverset est la grange la plus importante, une ancienne



grange cistercienne qui conserve ses structures (pourpris, bâtiments, parcellaire), à l'exception de sa gestion et de son personnel. Pour être classique, son site n'en est pas moins remarquable: un bassin de convergence de plusieurs vallons, bénéficiant de bonnes conditions d'exploitation (adret, marnes bajociennes pour l'humidité constante des prés et de l'étang, etc.) (fig. 9).

- La Courroirie, maison-basse où résident principalement les convers, joue aussi par sa dimension économique le rôle d'une grange, un peu à la manière d'une grange abbatiale cistercienne, toutes proportions gardées cependant<sup>41</sup>. À l'abri d'une corniche calcaire, la grange est toujours dotée de sa chapelle (fin XII<sup>e</sup> / début XIII<sup>e</sup> s.) et de ses bâtiments médiévaux certes remaniés<sup>42</sup>, dans le creux d'une courbe de la vallée de l'Ource dont le fond élargi a été mis à profit pour créer l'étang de la chartreuse et son moulin. (fig. 4, 5 et 8)
- Ces deux pôles économiques ont été complétés en premier lieu vers 1230 par la grange et/ou bergerie de la Maison-Neuve sur le plateau nord, aujourd'hui en ruines mais bâtie au centre d'une vaste clairière destinée vraisemblablement aux cultures (fig. 11). Il en fut sans doute de même pour celle du Champ-des-Barres apparue plus tard vers 1285, à l'extrémité sud du domaine. On en perd assez rapidement la trace car elle n'a peut-être pas survécu aux turbulences du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>43</sup>. Il n'est pas impossible en revanche que la métairie de Sèche-Bouteille en soit l'héritière en bénéficiant d'un transfert de ses moyens de production, car la clairière existait encore à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

Avant la Guerre de Cent Ans, l'occupation du sol dans le territoire agraire non forestier de Lugny est optimale, correctement « couverte » par un encadrement structurel adapté et bien réparti dans l'espace. Un point faible demeure cependant, la vallée en aval de la Courroirie. Ce secteur, largement exploité dès le XII<sup>e</sup> siècle en prés et terres labourables va faire l'objet au cours des temps modernes d'une mise en valeur accrue.

### ***Adapter le désert: la seigneurie monastique de Lugny aux temps modernes***

Conséquence classique des crises de la fin du Moyen Âge, les structures de gestion des temporels monastiques subissent de profondes mutations ou plutôt s'adaptent à un monde qui change. Contrairement à d'autres monastères dont le temporel se rétracte, celui de Lugny au contraire va continuer à s'étoffer.

Dès 1376 en effet, les chartreux font l'acquisition d'un nouveau domaine d'un seul tenant, la Cha-

pelle-du-Bois, comprenant grange avec pourpris, maisons, four, étables et deux étangs, ainsi que les droits d'usage qui lui sont affectés dans la vaste forêt ducale qui l'enserme<sup>44</sup>. Non sans similitude avec l'origine de la grange de Valverset, cette étape importante dans l'évolution de l'espace cartusien est à mettre au crédit du duc de Bourgogne Philippe le Hardi: comme son aïeul l'évêque Gautier, il manifeste un attachement particulier à l'ordre, puisqu'il sera à son tour fondateur de chartreuse moins de dix plus tard, à Champmol cette fois. La Chapelle-du-Bois procède en fait là aussi d'un échange par lequel les moines lui cèdent « *touz les hommes et femmes quil avoient en nostre ville de Colemiers le Sec de la Chastellenie de Villaines en Duxmois (...) ensemble la justice, mainmorte et touz autres droiz quelzconques que les diz religieux et leur prieuré avoient* », en plus de la célébration perpétuelle d'anniversaires dans la chapelle priorale à la mémoire de son père et de lui-même<sup>45</sup>.

Les temps ont bien changé à la chartreuse, devenue seigneur féodal, et vont se mesurer à l'implication nouvelle de Lugny dans les circuits de production et d'échanges notamment de ressources locales, ce à quoi elle était jusque là restée étrangère par principe spirituel et par respect des Coutumes. Dès le début du XVI<sup>e</sup> siècle en effet (1508), les moines mettent à bail un vaste terrain au débouché du vallon de Valverset en rive gauche de l'Ource, appelé Champ- ou Pont-du-Vay (ou du Gué), terre connue sous ce nom dès 1216<sup>46</sup>, à charge d'y construire une forge (fig. 10)<sup>47</sup>. Ce sera chose faite dans les dix ans qui suivront car les forge, fourneaux et métairie de Froidvent (nouvellement rebaptisés) seront amodiés dès 1526 et participeront dès lors activement à l'exploitation proto-industrielle de la vallée de l'Ource, qui deviendra un maillon essentiel de la sidérurgie locale jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>48</sup>. Écrin funéraire, l'espace autarcique cartusien primitif est devenu productif.

Comme à Froidvent, Lugny va généraliser la mise en valeur de son espace agraire par morcellement et cession des terres à des tenanciers en créant deux autres nouvelles métairies:

- L'Argilière, située elle aussi en adret à peu de distance en aval de la Courroirie, est manifestement antérieure au développement de la forge pour laquelle elle sert de repère topographique en 1508<sup>49</sup>. Le bail le plus ancien conservé ne remonte néanmoins qu'à 1529.

- Sèche-Bouteille quant à elle a été érigée sur l'ancienne clairière du Champ de Bussière (ou de la Boissière) en 1540, date à laquelle un bail de cette contrée



stipule la construction d'une maison et grange<sup>50</sup>. Elle apparaît dès 1552 dans une transaction sous son nom définitif<sup>51</sup>.

– Dernier sursaut, les chartreux créent encore la métairie de la Guette sur le rebord du plateau dominant au sud le bourg de Recey à l'extrême fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Le registre des amodiations de 1600 mentionne en effet « la grange et bastymens (...) appelée la gaitte nouvellement bastie »<sup>52</sup>. Sa localisation ne doit pas étonner, elle parachève plusieurs siècles d'acquisitions diverses (terres, prés, grand clos de vigne, moulin, four banal, maisons, rentes, justice, etc.) en ce finage entré dans une grande dépendance seigneuriale de la chartreuse, qui autorisa par exemple en 1587 la construction de son mur d'enceinte dont quelques tours subsistent aujourd'hui encore (fig. 12)<sup>53</sup>.

Seuls les domaines de la Chapelle-du-Bois et de la Guette sont des exploitations externes au territoire de Lugny, rompant ainsi la tradition médiévale de colonisation intérieure. On notera que cette dernière création, par sa situation au finage de Recey, est venue tardivement mettre un terme au relatif déséquilibre du temporel cartusien vers l'ouest, qu'avait induit l'échange du duc de Bourgogne en 1376, remplaçant pour un temps encore son centre de gravité au cœur du *désert*.

La Révolution n'a pas dissocié le territoire de Lugny de la paroisse de Leuglay, en toute logique d'ailleurs puisque ce finage appartenait aux seigneurs du même nom avant son émiettement féodal par intégration aux divers temporels monastiques au cours du XII<sup>e</sup> siècle. L'organisation du territoire communal de Leuglay a dès lors cessé d'être bipolaire, paroissiale à l'ouest et monastique à l'est, ce qu'elle fut pendant six siècles.

***Figurer le désert: le plan des bois de Lugny de 1688, témoignage exceptionnel de l'espace cartusien*** (fig. 7)

La quasi totalité des toponymes anciens rencontrés dans les multiples pièces d'archives a pu être localisée sans grand peine en raison, d'une part, de leur impressionnante résistance à l'érosion des rapports aux lieux dans le temps et, d'autre part, de la conservation d'un document graphique exceptionnel, resté inédit, et qui s'est très vite imposé comme source capitale de compréhension de cet espace cartusien: le *Plan général des Bois appartenant à Mrs. les chartreux de Lugny*, exécuté en 1688 et classé sous la cote 48H20<sup>54</sup>. En dépit des inévitables et habituelles distorsions spatiales aisément redressables grâce à la profusion de repères, ce plan de très belle facture présente l'avantage d'être suffi-

samment ancien pour y percevoir encore le domaine médiéval parmi les aménagements modernes. L'intérêt de ce document est double: son objet en fait un jalon remarquable pour l'histoire de la foresterie mais aussi du paysage local, notamment architectural, en raison des détails qu'il contient.

Le patrimoine forestier des abbayes a été soumis à une législation contraignante à partir du XVI<sup>e</sup> siècle et cet étai administratif s'est un peu plus resserré au siècle suivant sous Colbert, qui promulgua la grande réformation générale des eaux et forêts en 1669. L'objectif en était simple: protéger la forêt d'une surexploitation sans cesse croissante pour la préserver, en laissant une partie en réserve et en interdisant de couper les arbres de moins de dix ans. Pour cela, les monastères reçurent obligation d'arpenter leurs domaines de manière à diviser les bois en coupes réglées et ainsi se conformer aux directives royales<sup>55</sup>. Ce plan de Lugny s'inscrit totalement dans cette logique et sa légende est sans équivoque: régler la forêt pour les besoins de la forge, à l'exception du quart en réserve, destiné au chauffage des religieux. Chaque coupe est dûment identifiée et nommée, mesurée et délimitée, ordonnée selon sa date prévisionnelle d'abattage. Les dates ajoutées ultérieurement montrent que la révolution adoptée a été de 32 à 33 ans, soit une périodicité d'exploitation supérieure aux recommandations de l'arpenteur. Les limites de parcelles sont représentées avec une grande précision, jalonnées de fossés, de talus, de bornes et ponctuées de repères moins habituels, les pieds corniers<sup>56</sup>. Ces arbres remarquables, qui par leur taille et leur essence complètent les bornages, sont scrupuleusement répertoriés, numérotés et classés selon leur ordre d'importance au moyen d'un système d'abréviations renvoyant au cartouche de légende<sup>57</sup>.

Ce plan serait resté relativement inaperçu s'il n'avait contenu une foule de détails paysagers dont l'intérêt dépasse largement le cadre de la foresterie. Si le relief se limite à la figuration simple des principaux versants au moyen de hachurages irréguliers et perpendiculaires à la pente, tous les villages alentour en revanche – dès lors que le cadrage a permis à l'arpenteur de les y intégrer – sont représentés en élévation, certes avec plus ou moins de bonheur, mais chaque bâtiment est spécifique. On ne note pas encore ici l'usage de formules graphiques stéréotypées dans le sens où le dessinateur, qui a véritablement effectué les levés sur le terrain, donne des esquisses tout empreintes de réalisme. Ainsi chaque église, chaque moulin ou autre bâtiment reflète-t-il sa physionomie véritable: l'église et le village de Leuglay





Fig. 7 - Plan des bois (ADCO, 48H20, 1688), ensemble. Photo : auteur.

en témoignent. Le bourg de Recey est encore présenté avec une densité moindre d'habitations mais avec son enceinte ponctuée de tours et de portes, son église bien localisée, sa halle, son petit faubourg et ses croix de chemins. De même les clos de vignes apparaissent-ils avec leurs rangs de ceps et leurs cadoles, petits édicules servant d'abri au vigneron et à son matériel (fig. 12). Les étangs quant à eux, que le bleu foncé fait clairement ressortir par le truchement d'un ombrage latéral, montrent des chaussées bien nettes, dotées de vannages clairement identifiables. Les cours d'eau observent logiquement les mêmes caractéristiques. Critère supplémentaire de fiabilité, les chemins forment un réseau dense dont les principaux itinéraires sont toujours observables sur les cartes topographiques actuelles. Ce degré de qualité suffirait déjà en soi à considérer ce plan comme un document de premier ordre, et pourtant son intérêt majeur est ailleurs, bien que dans le prolongement de ce qui précède. Il comporte en effet la représentation précise de toutes les granges et métairies de Lugny et surtout la seule élévation réaliste connue de la chartreuse dans son état que l'on peut

dater approximativement du Moyen Âge (fig. 8). On y distingue très nettement tout d'abord le grand cloître autour duquel se répartissent onze cellules au moins, avec en son centre le bassin du puits; au-devant, le petit cloître bordé au nord par l'église, au toit gris-bleu pour individualisation, et par les différents bâtiments monastiques sur les autres côtés. Cet ensemble monumental s'insère dans un enclos muré et arboré qui se développe à l'avant comme à l'arrière de la chartreuse et où apparaissent les quelques sentiers du *spaciment*. Enfin, flanquée au sud des bâtiments réservés aux hôtes, la porterie, dotée de ses portes cochère et piétonne, rompt la continuité de l'enceinte et ouvre la cour intérieure sur l'allée qui descend vers l'Ource et dessert ce qui fut le jardin de la chartreuse. On y voit des parterres à la française ainsi qu'un bassin carré ayant pu servir de vivier alimenté par une dérivation de la rivière que les biefs conduisent jusqu'à un bâtiment évoquant un moulin.

À peu de distance en aval apparaît la maison-basse (fig. 8), elle aussi enclose, avec sa chapelle qui laisse entrevoir l'oculus du chevet, ses contreforts et son clo-



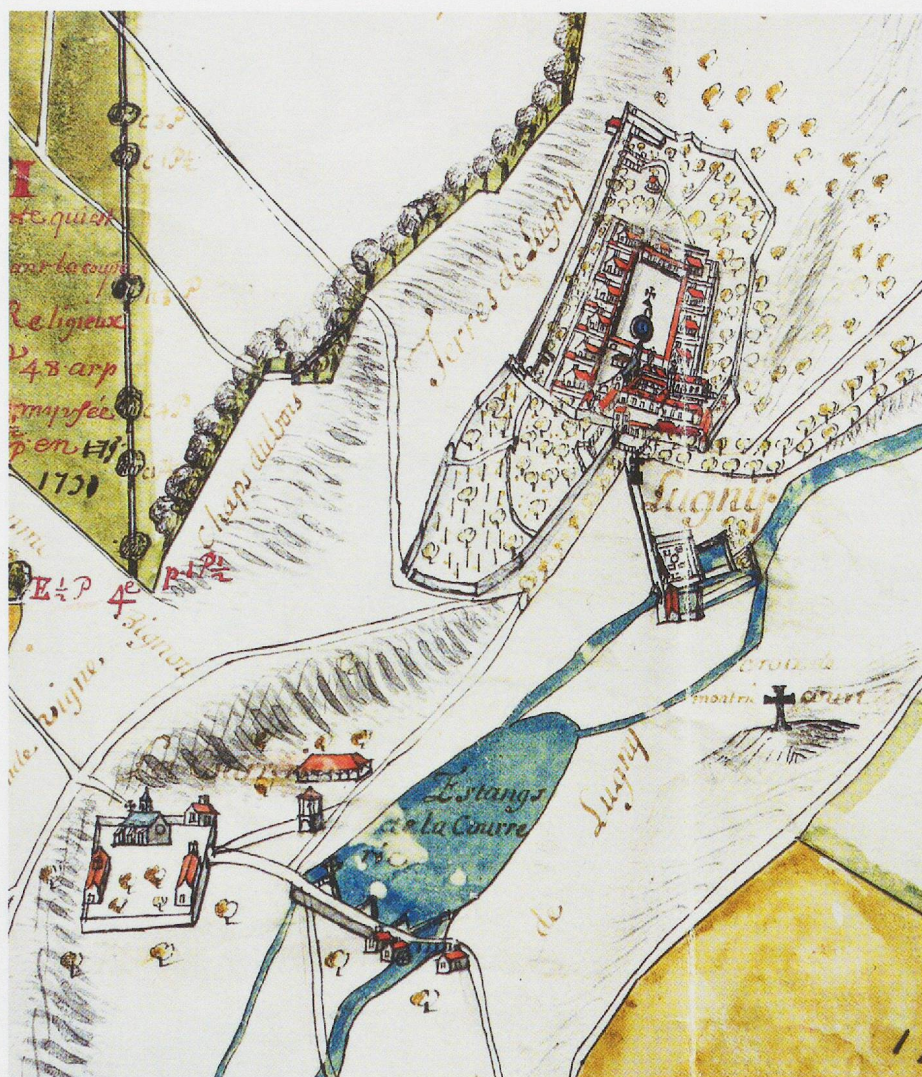


Fig. 8 - Plan des bois (1688), détail: maison-haute et maison-basse.  
Photo : auteur.

cheton sur le mur gouttereau nord, et les trois autres bâtiments que l'on peut voir encore aujourd'hui. À l'extérieur sont figurés le four et la halle de la tuilerie, identifiable à sa forme ramassée et à sa structure en bois bien caractéristiques, puis à l'exutoire du grand étang de la *Courrière*, une chaussée imposante menant aux petits bâtiments du moulin. Enfin vers l'ouest, au-delà des différentes métairies presque toutes ceintes de murs (fig. 9 et 11), l'intérêt se porte sur la représentation du complexe de la forge de *Frovent* (fig. 10). La métairie, à cour fermée, est campée à la tête d'un étang dont la superficie est à la mesure du potentiel productif du site proto-industriel qui occupe, lui, sur la rive opposée, l'espace délimité par les deux biefs de l'Ource, qui actionnent nombre de roues, elles-mêmes entraînant autant de marteaux. Les bâtiments, tout en se pressant le long des bras, laissent entrevoir halle de coulée et halle à charbon. La hauteur et le volume de cette dernière ne doivent pas étonner car, il faut le redire, ils sont l'objet même de ce plan, à savoir recueillir toute la quantité de charbon, fabriqué avec le bois des coupes

prévues à cet effet, nécessaire au développement de la forge. Enfin, le fourneau, qui va fondre le fer que l'on exploite sur le plateau, notamment à la Chaume, se détache en aval avec sa tour que l'on aperçoit de loin aujourd'hui encore. La figuration au premier plan et avec force détails de cet ensemble dédié à la production industrielle, sous la houlette de ce qui ne s'appelle pas encore un maître de forge, est assez symptomatique de la mutation que la chartreuse, comme les autres ordres encore une fois, n'a pu éviter.

Comme en témoigne sans ambiguïté ce plan général des bois, la plus grande partie des structures géographiques tant médiévales que modernes est parvenue jusqu'à nous. À Lugny même, seuls les cloîtres et les cellules principalement ont subi des dommages irrémédiables qui auraient été fatals pour la connaissance de la chartreuse, ne serait-ce que sur le plan de son organisation intérieure, si ce document n'avait été non seulement établi mais surtout conservé. C'est en cela qu'il est doublement exceptionnel.





Fig. 9 - Plan des bois (1688), détail: grange de Valverset. Photo : auteur.



Fig. 10 - Plan des bois (1688), détail: métairie et forge de Froidvent. Photo : auteur.

Ainsi, en dehors des sites encore « vivants » (Grande-Chartreuse) ou muséifiés (Villeneuve-lès-Avignon) et en dépit de la perte de ses deux cloîtres – repères architecturaux identitaires s’il en est – qui lui coûte sans doute un certain renom, la chartreuse de Lugny demeure malgré tout un des rares sites témoins assez complets de la vie cartusienne médiévale. Par son patrimoine bâti tout d’abord (maison-haute, maison-

basse, chapelles, éléments de centres productifs), par son environnement paysager (clairières, aménagements hydrauliques) entretenu au fil des siècles et en grande partie fossilisé par l’inertie du milieu dans son enveloppe forestière, par son histoire et son patrimoine archivistique enfin (cartulaires, originaux, plans), Lugny cultive une certaine exemplarité dans l’éventail des espaces cartusiens.





Fig. 11 - Plan des bois (1688), détail: grange de Maison-Neuve. Photo : auteur.



Fig. 12 - Plan des bois (1688), détail: bourg de Recey et métairie de la Guette. Photo : auteur.

#### Abréviations

ADCO - Archives départementales de la Côte-d'Or  
ADHM - Archives départementales de la Haute-Marne

BnF - Bibliothèque nationale de France



## Notes

1 Lugny: ancienne chartreuse fondée en 1172 sur le plateau de Langres au territoire de Leuglay, canton de Recey-sur-Ource, Côte-d'Or. Pour les sources et la bibliographie, on se reportera aux principales notices consacrées à Lugny dans Jacques LAURENT et Ferdinand CLAUDON, *Abbayes et prieurés de l'ancienne France*, t. XII: *Province ecclésiastique de Lyon*, 3<sup>e</sup> partie: *Diocèses de Langres et de Dijon*, Archives de la France monastique, vol. XLV, Ligugé-Paris, 1941, p. 421-424 et dans Jean-Pierre ANIEL, *Les maisons de chartreux des origines à la chartreuse de Pavie*, Paris, 1983 (Bibliothèque de la Société française d'archéologie, 16), p.103-106. Plus récemment, il faut signaler l'article d'Alain RAUWEL, « Le renouveau monastique et canonial en Châtillonnais, XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles », in: *Bulletin des Amis du Châtillonnais*, n°24, déc. 2007, p. 3-12 (et plus particulièrement 4-5). Je tiens enfin à remercier ici Jean-Vincent Jourdeuil pour sa disponibilité et son relais efficace à l'IRHT (Orléans).

2 Jacqueline LEGENDRE, *La chartreuse de Lugny des origines au début du XIV<sup>e</sup> siècle (1172-1332)*, Mémoire D.E.S., s.l. [Dijon ?], s.d. [1966]. Ce manuscrit inédit est consultable aux ADCO, sous la cote 1F569. Pour des raisons techniques, seuls quelques extraits ont pu en être consultés dans le cadre de cette communication. À noter aussi, tiré de ce mémoire: Id., *La chartreuse de Lugny des origines au début du XIV<sup>e</sup> s.*, Salzburg 1975 (non consulté).

3 ADCO, 48H20, *Plan général des Bois appartenant à Mrs. les chartreux de Lugny ...* (1688). J. Legendre le cite et l'utilise pour établir sa «carte du finage de Lugny au XIII<sup>e</sup> s. (carte IV)». Plus curieusement, J.-P. Aniel ne fait que mentionner un «Plan de 1688» (p.105) sans en donner la moindre reproduction même partielle, sans doute en raison de son titre, peu évocateur de l'éventualité d'une représentation de la chartreuse en élévation.

4 Pour l'édition de l'acte (non daté), cf. Hubert FLAMMARION (éd.), *Cartulaire du chapitre cathédral de Langres*, ARTEM (Coll. diplomatica), Nancy, 1995, n°129, p. 148-149. La date de 1170, affirmée par LAURENT-CLAUDON, *op. cit.*, p. 423, reste néanmoins hypothétique.

5 Clairvaux: troisième « fille » de Cîteaux, fondée par saint Bernard en 1115 au diocèse de Langres (comm. Ville-sous-Laferté, ct. Bar-sur-Aube, Aube). Avant son élévation au siège épiscopal, Geoffroy n'était autre que le prieur de Clairvaux, sous l'abbatit de Bernard.

6 Sèche-Fontaine: ancienne ferme, prieuré fondé en 1081 au territoire d'Avirey-Lingey (ct. Les Riceys, Aube), placé sous la dépendance de l'abbaye de Molesme. Saint Bruno, accompagné de deux disciples, y fit sa première retraite au désert entre 1082 et 1084. Le prieuré ne fut réellement construit qu'après son départ (LAURENT-CLAUDON, *op. cit.*, p. 438 et ANIEL, *op. cit.*, p. 10).

7 Comme le remarque fort justement Jacques Laurent, « il ne fallut pas moins que l'autorité d'un prince évêque pour ménager l'éclosion d'une chartreuse dans l'enchevêtrement des terres d'Église qui se partageaient le sol de la contrée. » (*op. cit.*, p. 422-423).

8 Saint-Étienne de Dijon: abbaye de chanoines réguliers fondée en 1120 (LAURENT-CLAUDON, *op. cit.*, p. 423 et 589).

9 Longuay: ancien hospice sur la voie antique de Langres à Sens fondé vers 1100, soumis à la Règle de Saint-Augustin en 1136, puis érigé en abbaye cistercienne en 1150 (comm. Aubepierre-sur-Aube, ct. Arc-en-Barrois, Haute-Marne). Valverset: ferme, comm. Leuglay. Cf. LAURENT-CLAUDON, *op. cit.*, p. 364-365 et LEGENDRE, *op. cit.*, p. 49.

10 Grandbois: ferme, comm. et ct. Aignay-le-Duc, Côte-d'Or. Ce domaine résulte d'un ensemble de donations que Rainier de Châtillon, seigneur d'Aignay, fit en 1145 de concert avec le duc Hugues II à l'abbaye Notre-Dame de Châtillon dont le temporel était alors en pleine évolution, consécutivement à la réforme (voire « refondation ») de cet établissement vers 1136 (faits rappelés dans le cartulaire de Longuay 1175-1290, ADHM, 6H2, f°128). Par l'entremise de l'évêque, Grandbois échut finalement aux cisterciens de Longuay en échange de l'abandon de leur grange de Valverset (ADHM, 6H2, f°125<sup>r</sup> à 130<sup>v</sup>). Cette transaction est en effet rappelée peu après dans un accord entériné au chapitre cathédral sous l'égide de Manassès [de Bar-sur-Seine] nouvellement élu (*Manasses Lingonensis electus*), soit à partir de février 1180: « *Contulit autem fratribus Longivadi pro recompensatione grangie de Vavercel bone memorie Galterus Lingonensis episcopus grangiam que dicitur Grandis Boscus cum omnibus appendiciis suis et usuaris per totam terram suam ...* » (ADCO, 48H888, liasse 1-41).

De même en 1183, le grand privilège du pape Lucius III confirme cette acquisition: « *Ex dono Gauderii Lingonensis episcopus, laude et assensu Hugonis ducis Burgundie et canonicorum de Castellione, grangiam de Grandibosco cum omnibus pertinentiis suis, terris, memoribus, pascuis, pratis, aquis et omnimodis usuariis* » (ADHM, 6H5, 1183). Étrangement figurent encore dans ce même document la grange de Valverset et le finage de Lugny au titre du

temporel cistercien. Erreur de copiste s'appuyant sur une liste confirmative antérieure pour faciliter l'inventaire ou « oublié » volontaire trahissant les réticences à peine dissimulées des cisterciens?

11 Bure: la plus ancienne commanderie de Templiers de Bourgogne, fondée vers 1125-1133 (comm. Bure-les-Templiers, ct. Recey-sur-Ource, Côte-d'Or). Voulaines: membre de Bure, érigé en commanderie vers 1163-1175 (comm. Voulaines-les-Templiers, ct. Recey-sur-Ource).

12 Chirographe original daté de 1174 (ADCO, 48H888, liasse 1-41).

13 Acte original d'Eudes II de Grancey, sans date (ADCO, 48H886). Son contenu, globalement contemporain de la fondation de la chartreuse, et surtout l'identité des témoins autorisent la fourchette chronologique suivante: entre 1172 (fondation) et 1179 (Guy II est encore nommé comte de Saulx[-le-Duc]; Eudes/Othe lui succèdera au plus tard en 1184); cf. Ernest PETIT, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, III, Dijon, 1889, n°711, p. 256 et n°721, p. 259. La présence d'Hunaud, chapelain personnel de Gautier, trahit l'implication de ce dernier dans la donation d'Eudes II « *ob anime mee et animarum predecessorum meorum remedium* ». Je remercie Hubert Flammarion pour l'échange que nous avons eu à ce sujet.

14 ADCO, 48H888, liasse 1-41, 1177, original: acte de Gautier, consignait plusieurs aumônes dont celles des chevaliers Aynard de Gurgy (remise de cens sur Valverset) et Henri Malusvicinus (*idem*) et Evrard son neveu (sa part des pâturages de Faverolles).

15 Le Mont-Dieu: chartreuse fondée en 1132 au diocèse de Reims (ct. Raucourt-et-Flaba, Ardennes).

16 La description des limites du territoire figure dans l'acte de l'évêque Gautier daté de 1177 (ADCO, 48H886).

17 ADCO, 48H886, 1183, original. Cet acte d'Hugues III n'a rien d'exceptionnel pour autant puisque la plupart des abbayes a bénéficié des mêmes faveurs.

18 ADCO, 48H886, 1184, original. Ces exemptions de péages tant territoriaux qu'urbains étaient la condition nécessaire à la libre circulation des marchandises et à leur écoulement à moindres frais sur les marchés urbains, facteur important de prospérité économique.

19 ADCO, 48H886, 1211, bulle de confirmation et de protection du temporel cartusien de Lugny, original. De la même manière que pour les limites du désert, les éléments topographiques ont été choisis comme repères tangibles et connus: 3 fontaines, 4 ruisseaux et rivières, 2 gués, 3 combes, 2 « cols », 2 collines, 4 chemins avec directions, bifurcations et croisements, 1 arbre remarquable, 1 pierre (dressée ?), 1 propriété (pré) et 1 talus. Sur les 25 lieux nommés au fil de la délimitation, 5 seulement ne sont plus identifiables aujourd'hui. Cependant la logique du cheminement permet de les localiser assez précisément.

20 Christophe WISSENBERG, *Entre Champagne et Bourgogne, Beaumont, ancienne grange de l'abbaye cistercienne de Clairvaux*, Paris, 2007, p. 103 et n. 52, p.127.

21 ADCO, 48H888, liasse 1-41, 1180 (ou plus tard), original, cf. *supra* note 10.

22 BnF, lat. 10948 (Cartulaire de Lugny), 1186, f° 7<sup>v</sup>-8.

23 Sur ces questions, cf. LEGENDRE, *op. cit.*, p. 94 et suiv.

24 ADCO, 48H888, liasse 1-41, mars 1237 (n. st.), original: « (...) *concessisse fratribus Luvigniaci, ut viam que vadit ante portam domus sue superioris, unde ipsi multa scandala ut dicunt, oriuntur, et contra statuta sui ordinis mulieres tam prope ipsos iter habere vel transitum facere asserunt, possint alibi divertere, et ultra aquam que dicitur Ussa transponere* ». Déjà en 1230, Gautier, seigneur de Lucenay, avait donné une autorisation semblable, manifestement non appliquée (*idem*, 17 août 1230).

25 Contrairement par exemple au chemin longeant le Serein en rive droite et desservant le village de Sainte-Procaire non loin de Pontigny (Yonne), qui fut lui aussi détourné et reporté plus au nord sur la ligne interfluve, hors domaine, pendant que les habitants étaient soumis à une clause de déguerpissement moyennant dédommagement, afin de constituer là une nouvelle grange (Martine GARRIGUES, éd., *Le premier cartulaire de l'abbaye cistercienne de Pontigny (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.)*, Paris, 1981, n° 85, p. 156). En revanche, outre la nécessité économique et stratégique de résorber une telle enclave aux portes du monastère, les motivations affichées relevaient bien du même souci qu'à Lugny: « *Quia vero servientibus Deo pax et quies maxime necessariae sunt* » (*ibidem*).

26 ADCO, 48H888, liasse 1-41, 1207, original. Ce pré, situé entre la ferme de Grandfond et Voulaines, avait été donné par Thibaut de Pilori en 1197 (ADCO, 48H888, liasse 1-41).

27 ADCO, 48H888, liasse 1-41, 1216, original. Accord avec les hommes de Leuglay, qui pourraient venir faire paître leur bétail dans le finage de Lugny depuis Valverset au nord jusque vers la future métairie de Sèche-Bouteille au



sud. Même chose avec les hommes de Recey dans les bois entre la chartreuse et la future grange de Maison-Neuve. Le cartulaire de Lugny (BnF, lat. 10948) contient un acte en partie endommagé dont l'original n'a pas été conservé, daté du 5 décembre 1235, par lequel les chartreux contestent, charte de l'évêque Manassès à l'appui, les droits de pâturages revendiqués par le chevalier de Leuglay et ses hommes, et évoqués ci-dessus. Ce dernier semble finalement se rétracter (P° 55-56r°). Plus intéressante sans doute que l'accord lui-même, somme toute classique, est la mention titre de l'acte, correspondant peut-être à la mention dorsale de l'original perdu : « *Amotio illorum de Luglero a finagio nostro* ». L'objectif est on ne peut plus clair. 28 ADCO, 48H888, liasse 1-41, 5 décembre 1235, original. Singulier accord donnant droit de pêche sur l'Oource sur 1 km environ depuis le Gué de Lugny (aujourd'hui Froidvent) jusqu'à la Roche de Villepot (au-delà du Fourneau) aux chartreux dans le sens aval et en sens amont au chevalier Regnaud de Leuglay et son neveu Guy : « (...) *sed neutri in eadem aqua infra dictos terminos poterunt aliquem ad piscandum garantire vel piscari facere* (...) ». 29 ADCO, 48H888, liasse 1-41, 19 juillet 1236, original. Mêmes protagonistes que l'année précédente.

30 Notamment Artaud, *conversus*, fils d'Hugues Buirez (ADCO, 48H888, liasse 1-41, 1195, original).

31 BnF, lat. 10948, 1237, P° 26-27v°. À l'occasion de la reconnaissance par le seigneur de Recey des limites du finage de Lugny, des droits de pâturages et de son renoncement à tout droit de propriété à l'intérieur du domaine cartusien, le nom primitif de la grange est donné comme repère : « (...) *usque ad vallem qui dicitur la Combe dou Boygnum* (auj. Combe Brugnon) *que est ante Bergeriam* ». La correspondance toponymique est confirmée en 1302 : « champ con dit de Mont Escot vers la Bergerie con dit la Maison nove de Leugne » (ADCO, 48H888, liasse 42-67, accord avec les hommes de Faverolles, 1302, ap. le 19 juin).

32 BnF, lat. 10948, 8 novembre 1288, P° 44-45. Donation par le trésorier du chapitre cathédral, Jean de Rochefort (futur évêque), de la vaine pâture au finage d'Essarais (ct. Recey-sur-Oource) pour le bétail de Lugny et plus particulièrement pour celui de la nouvelle grange : « *Et cum ipsi de novo in campo qui dicitur Campus de Barres quandam grangiam seu domum construxerint, seu aedificaverint, in quo loco domum seu grangiam nunquam habuerant, et ibidem animalia seu pecora habeant* ». La grange est à nouveau mentionnée à l'occasion d'une longue reconnaissance de ces mêmes droits en son fief le 19 février 1342 : « especialement en lor grange dou champ des Barres » (ADCO, 48H cartulaire de Lugny, XVIII<sup>e</sup> s. (1164-1569), p. 115-118).

33 ADCO, 48H888, liasse 1-41, 1185 et 19 juillet 1236, originaux. Sans jamais porter de mention de grange, le lieu de Fouchères semble déjà exploité à la fin du XII<sup>e</sup> siècle puisqu'il est qualifié de *campo Fulcherii* (ADCO, 48H888, liasse 1-41, 1185) et encore de *campus de Foucheres* en 1236 (*idem*). Il est toutefois difficile de savoir si cette clairière a été ouverte par les convers chartreux.

34 BnF, lat. 10948, mars 1237 (n. st.), P° 25v°-26 : « *nos concessimus fratribus domus Luvignei Cartusiensis ordinis (...) ut possint emere, et in helemosinam recipere, et libere justo titulo acquirere terras, prata, nemora, possessiones in territorio de Rece quod ad feodum nostrum pertinet* ».

35 BnF, lat. 10948, 8 novembre 1288, P° 44-45.

36 Même si une partie de la clairière de Sèche-Bouteille, anciennement Fouchères, a été récemment et partiellement rouverte et les bâtiments de la ferme relevés. Il s'agit bien ici des clairières de plateau.

37 La « déclaration des biens et revenus de la chartreuse de Lugny donnée pour les amortissements », datée du 2 septembre 1640, brosse justement un tableau peu flatteur de la contrée dont le sol est dit « sy sterile et austère » et contribue « a l'ingratitude du terroir dudit finage » (ADCO, 48H887). Mais il est vrai que l'objet de cette déclaration était propre à tempérer l'entrain des moines dans l'estimation des revenus.

38 Elle est qualifiée de « petite » dans la déclaration précédente.

39 ADCO, 48H888, liasse 42-67, 3 octobre 1246, original.

40 Le Clos de Vougeot : comm. Vougeot, ct. Nuits-Saint-Georges, Côte-d'Or (cf. Benoît CHAUVIN, *Le clos et le château de Vougeot, cellier de l'abbaye de Cîteaux*, Nuits-Saint-Georges, 2008) ; Le Cellier : comm. Colombé-le-Sec, ct. Bar-sur-Aube, Aube (cf. Patrick CORBET, « La grange claravallienne du Cellier à Colombé-le-Sec », in : *Histoire de Clairvaux*, Bar-sur-Aube, 1991, p. 259-280).

41 La grange médiévale (XIII<sup>e</sup> s.) de la maison-basse du Mont-Dieu (Ardennes) par exemple s'apparente d'un point de vue architectural et fonctionnel à nombre de granges cisterciennes.

42 Sur l'analyse des bâtiments de la Courtoirie, cf. J.-P. ANIEL, *op. cit.*, p. 104-105. Des bâtiments représentés sur le plan de 1688 (ADCO, 48H20), seule la tuilerie, située hors enclos et composée d'un four et d'une halle de séchage, a disparu. L'ensemble existait encore en 1791 au moment de

la rédaction du procès-verbal de vente au titre des Biens Nationaux de 1<sup>re</sup> origine (ADCO, Q 125, 24 septembre 1791).

43 Cette disparition peut aussi être imputée aux désastres causés par la soldatesque pendant les guerres de religion. J. Laurent note que « le va-et-vient des réîtres allemands par le défilé de l'Oource rouvrit au pillage jusqu'à dix fois les corps de logis, les granges, le Petit-Lugny de Châtillon, retraite urbaine des pères » (LAURENT-CLAUDON, *op. cit.*, p. 424), maison qui est dite en ruine en 1640 (ADCO, 48H887, Déclaration...). On lit par ailleurs que « cest de la connoissance de tout le voisinage qui voit le nombre des religieuz reduit de douze à sept ou huit, a cause de la notable partie qu'ai souffert ladite chartreuse tant par les cruantez de la guerre et de la peste au dedans de leur maison que par les injures du temps en sorte que tout ce qu'ils tirent desdittes métairies a peyne pour il suffire pour nourir leurs metayers et reparer les bastiments desdittes métairies » (ADCO, 48H887, Déclaration...).

44 La Chapelle-du-Bois : comm. Voulaines-les-Templiers, ct. Recey-sur-Oource, Côte-d'Or. ADCO, 48H cartulaire de Lugny, XVIII<sup>e</sup> s. (1164-1569), p. 154-156. La « *forest de Villers* » n'est autre que l'actuelle forêt domaniale de Châtillon-sur-Seine, Villiers [-le-Duc] étant l'un des châteaux ducaux périphériques ayant servi de relais de chasse. À noter que les ADCO conservent un très beau plan du domaine de la Chapelle-du-Bois, non daté mais vraisemblablement exécuté au XVI<sup>e</sup> siècle en forme de tibériade, dessin sur papier à la plume avec rehauts aquarellés, 40 x 35 cm (ADCO, 48H17).

45 Coulmier-le-Sec : ct. Châtillon-sur-Seine, Côte-d'Or ; Villaines-en-Duesmois : ct. Baigneux-les-Juifs, Côte-d'Or, ancien chef-lieu de châtellenie ducale.

46 Le Champ-du-Vay ou -du-Gué, devenu *Froidvent* par suite de la création de la forge, était situé à mi-chemin de Leuglay et de Lugny, juste à côté du passage à gué de l'Oource par le chemin de Châtillon à Langres, d'où son nom. Ce Gué de Lugny était l'un des repères pour la délimitation du désert cartusien (« *campum Vadi* », ADCO, 48H888, liasse 1-41, 1216).

47 Bail de la forge « à Jehan Jacquinoir de Boudreville et Jehan Corimbert de Rouvre (?) sur Aulbe (...) une place nommée le Pont du Vay soubz la grange d'Argillières pour construire et édifier une forge a fondre fer » (ADCO, 48H888, liasse n°19 (1484-1540), 8 juillet 1508). Le 7 avril 1540, Jehan Corimbert est toujours amodiateur de la « forge du Pont du Vay et [du] fourneau de dessouz Largillière » (même liasse). Le nom de Froidvent n'apparaît qu'avec le bail de 1550, au dos duquel il figure sous la graphie « Froyvant » (même liasse).

48 ADCO, 48H cartulaire de Lugny, XVIII<sup>e</sup> s. (1164-1569), articles n°600 (10 septembre 1526), 606, 732, 783, etc. Froidvent est aujourd'hui l'un des principaux sites français de carbonisation du bois.

49 Cf. *supra*, note 47. Bien que le terme *grange* soit encore utilisé ponctuellement, il est préférable d'utiliser celui de *métairie* pour caractériser ces nouveaux centres d'exploitation en raison des différences fondamentales qui les opposent : le faire-valoir indirect, incarné par une population de tenanciers et/ou métayers, s'est définitivement substitué au faire-valoir direct des deux premiers siècles, si tant est qu'il ait duré aussi longtemps, avec ses convers et salariés. Dès la fin du Moyen Âge, le substantif *grange* a pour ainsi dire été vidé de son sens primitif ; voir à ce sujet WISSENBERG, *op. cit.*, p. 54-56.

50 ADCO, 48H cartulaire de Lugny, XVIII<sup>e</sup> s. (1164-1569), article n°731 (7 avril 1540).

51 *Idem*, article n°796 (21 août 1552 et 17 février 1553).

52 La Guette ; comm. et ct. Recey-sur-Oource, Côte-d'Or, ADCO 48H897, registre d'amodiations et rentes de 1600, f. XIV-XV.

53 ADCO, 48H897, copie du procès-verbal « de la closture du bourg de Recey », 1587.

54 Dimensions : 94 x 71 cm, dessin à la plume sur parchemin et aplats de couleurs (gouache ?), achevé le 28 mai 1688 et signé par Jean Imbert, arpenteur du Roy en ces forests de Rouen, Lyons, Andely et Vernon en Normandie. À signaler aussi le *Plan de toutes les broussailles, bois, abrouits*..., complémentaire du précédent, coté 48H3, daté de décembre 1746 et signé par Nicolas Boquet, « Notaire royal arpenteur juré en la Maitrise des eaux et Foretz de Chatillon sur Seyne » (dim. 68 x 80,5 cm) de facture moins assurée cependant, notamment dans la représentation du bâti en élévation.

55 Sur ce sujet, cf. WISSENBERG, *op. cit.*, p. 107-108.

56 On trouve mention de pieds corniers, bornes naturelles de lisière de forêt, dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, notamment autour de l'abbaye cistercienne de Vaux-la-Douce (com. Voisey, ct. Laferté-sur-Amance, Haute-Marne) dans la délimitation du Champ-Rotard, clairière intégrée au temporel et bientôt érigée en grange. Cette mention laisse entrevoir la latinisation maladroite du terme en langue vulgaire : *ad pedem cornaie* (ADHM, 30H2, n°22, avril 1284).

57 Est précisée l'essence des arbres comme suit : chênes (c), charmes (C), hêtres (h), hêrables (*sic*) (H), poiriers (p), frênes (f) ou encore épinés (E).



